

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 28

D23.105

L'an deux mille vingt-trois,
le sept décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC
LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre
2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de
M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien,
LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET
Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier,
GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU
Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette,
JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX
Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents excusés : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude,
VALENTIN Christine, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.105: DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL –
ANNULE ET REMPLACE D23.096

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des écritures
d'ajustement et de compte à compte apparaissent nécessaires sur le budget principal.

Il s'agit notamment de prendre en compte,

1) en fonctionnement :

- l'inscription d'écritures relatives au transport à la demande pour 2023 (en dépenses et en recettes)
- des régularisations et des ajustements de compte à compte

2) en investissement

- l'inscription des subventions complémentaires du département et du fonds vert pour le programme de la rénovation de la piscine de La Canourgue, pour un montant de 169 519,00 €, et la diminution d'ajustement de l'emprunt correspondant pour un montant de -161 340,03 €
- l'ajustement du programme Voirie 2023 pour la Commune de Chanac, suite à une erreur matérielle lors de l'établissement du budget primitif pour 5 437,79 €
- des régularisations de compte à compte.

M. Philippe ROCHOUX, Vice-Président en charge de la Commission Finances, indique que cette décision budgétaire modificative N°2 a reçu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 16 novembre 2023.

Monsieur le Président propose d'établir une décision budgétaire modificative N°2 pour prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2311.1 à 3, L2312.1 à 4 et L2313.1 et suivants,

VU la délibération N°D23.046 en date du 6 avril 2023 adoptant le Budget Primitif Principal de la CC ALCT pour 2023, et la décision modificative N°1 D23.059 en date du 1^{er} juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

APPROUVE la décision modificative N°2 telle que figurant ci-après, intégrant les régularisations ci-dessus exposées, à savoir :

Section fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation		S	service	Montant
11	60612	Energie Electricité	F	D	déchetterie	2 000,00 €
11	60628	Autres fournitures non stockables	F	D	adm	1 000,00 €
11	611	Contrat prestations de services om	F	D	om	3 840,00 €
11	61351	Location matériel roulant	F	D	PVD	4 600,00 €
11	6156	Maintenance	F	D	adm	4 600,00 €
11	6168	Primes d'assurances	F	D	adm	150,00 €
11	6247	Transport à la demande	F	D	tad	50 000,00 €
11	6262	Frais de télécommunications	F	D	adm	1 500,00 €
11	62875	Rembt frais aux communes membres	F	D	Tour TS	1 921,52 €
11	6288	Autres services extérieurs	F	D	adm	43 860,48 €
TOTAL CHAP 11						113 472,00 €
12	6218	Autre personnel extérieur	F	D	adm	10 000,00 €
12	64131	Personnel non titulaire	F	D	om et dech	16 800,00 €
12	6451	Urssaf	F	D	adm	4 000,00 €
12	6456	Cot supplément familial	F	D	adm	164,00 €
12	6474	Versement œuvres sociales	F	D	adm	220,00 €
12	6478	Autres charges sociales diverses	F	D	tour	240,00 €
TOTAL CHAP 12						31 424,00 €
14	73913	Reversement taxes	F	D	adm	112,00 €
14	7392221	Reversement FPIC	F	D	Adm	-6 689,00 €
14	7398	Reversement divers	F	D	Adm	3 921,00 €
TOTAL CHAP 14						-2 656,00 €
TOTAL CHAP 65	6584	Amendes fiscales et pénales	F	D	adm	300,00 €
Total Dépenses fonctionnement						142 540,00 €

Chapitre	Article	Désignation		S	service	Montant
TOTAL CHAP 13	6419	Rembt rémunération personnel	F	R	plpd	-14 000,00 €
TOTAL CHAP 70	70848	Mise à dispo autres organismes	F	R	adm	6 000,00 €
TOTAL CHAP 731	73118	Autres contributions directes	F	R	adm	10 665,00 €
74	7472	Conseil Régional subv TAD 2023	F	R	tad	112 000,00 €
74	7472	Conseil Régional subv plpd 2022	F	R	plpd	14 000,00 €
74	74833	Etat compensation taxes foncieres	F	R	adm	13 875,00 €
TOTAL CHAP 74						139 875,00 €
<i>Total Recettes fonctionnement</i>						142 540,00 €

Section Investissement

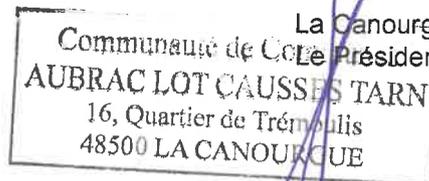
Chapitre	Article	Désignation	F/I	S	N°Op	Montant
21	2138	Acquisitions foncières	I	D	141	4 373,64 €
23	2317	Travaux voirie Chanac	I	D	137	5 437,79 €
		Total Dépenses investissement	I	D		9 811,43 €
13	1321	Subvention Fond Vert	I	R	126	109 519,00 €
13	1323	Subvention Conseil Départemental	I	R	137	1 632,46 €
13	1323	Subvention Conseil Départemental	I	R	126	60 000,00 €
TOTAL CHAP 13						171 151,46 €
16	1641	Emprunt	I	R	126	-161 340,03 €
Total Recettes investissement						9 811,43 €

DECIDE d'établir une décision modificative N°2 afin de prévoir les crédits budgétaires y afférents et pouvoir comptabiliser les écritures correspondantes,

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice-Président de l'exécution de la présente délibération, et de sa notification à Monsieur le Trésorier de Marvejols,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 13 décembre 2023,

Jean-Claude SALEIL